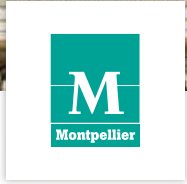




MONTPELLIER VILLE ACCESSIBLE

La Commission Communale
pour l'Accessibilité



ÉDITO

Montpellier ville millénaire et contemporaine, réputée pour sa vitalité et sa qualité de vie est soucieuse de **l'accès « à tout pour tous »**, ici considéré comme une nécessité à part entière.

Si l'accessibilité est avant tout un droit, elle se doit d'être élargie à la conception d'Accessibilité Universelle afin de permettre à toute personne, sans distinction d'âge, de genre, de capacité, ou d'origine, de bénéficier des mêmes opportunités de s'informer, de comprendre, d'agir, et d'accéder pleinement aux activités, le plus indépendamment possible.

Cette conception universelle privilégie l'intérêt général et non l'intérêt personnel car elle œuvre en faveur des personnes en situation de handicap (moteur, auditif, visuel, mental et psychique) mais aussi en faveur de toute personne ayant, à un moment donné, une difficulté de mobilité ou d'intégration, quelles qu'elles soient.

Ainsi, la Ville de Montpellier agit autant en matière d'accessibilité physique de terrain (voirie, cadre bâti, transports...) qu'en matière d'accessibilité aux droits (emploi, logement, information et communication, offre culturelle et sportive...). C'est un travail collaboratif entre élus, services de la Ville et de la Métropole et les associations de personnes en situation de handicap, dont le but est d'intégrer, à la base de tout projet, les questions et visions de l'espace et des usages.

C'est ce processus de co-créativité qui permet d'anticiper en amont **l'accessibilité universelle** et d'être **créateur d'une ville plus inclusive, la ville de demain.**



**Michaël
DELAFOSSE**

Maire de Montpellier
Président de Montpellier
Méditerranée Métropole



**Emilie
CABELLO**

Adjointe au Maire
Déléguée à l'Accessibilité
Universelle

LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ



L'enjeu de l'accessibilité universelle, pour laquelle la Ville de Montpellier s'engage, n'est autre que celui de l'intégration de la personne en situation de handicap dans la vie de la cité. Pouvoir se déplacer, se loger, et vivre comme tout un chacun est une condition essentielle de l'exercice de la citoyenneté.

A Montpellier, environ 60 000 personnes sont en situation de handicap sur 295 542 habitants, soit 20 % de la population. Comme toute commune de plus de 5 000 habitants, Montpellier a l'obligation de mettre en place une Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA), composée d'élus et de représentants des usagers et services.

La CCA se développe sous forme de groupes de travail avec un Comité d'Experts (4 titulaires et 4 suppléants) issu du **Comité de Liaison et de Coordination Puriel handicaps (CLCPH)** qui se regroupent :

QUAND ?

Toutes les 6 semaines

Thématiques: voirie, cadre bâti, transports, accès aux droits et à l'information, et les affaires courantes.

QUI ?

Les services concernés et les élus délégués, la CCA est présidée par l'adjointe au Maire à l'Accessibilité Universelle

Tous les travaux de la CCA et plus globalement toutes les réflexions sur l'accessibilité de la ville sont réalisés en partenariat étroit avec le **Comité de Liaison et de Coordination Puriel handicaps (CLCPH)** qui regroupe environ 50 associations de personnes en situation de handicap (moteur, visuel, auditif et mental).

MONTPELLIER VILLE ACCESSIBLE



La Ville de Montpellier et sa Métropole sont très attentives aux **conditions de vie des personnes handicapées**. Afin de faciliter leurs déplacements, des aménagements spécifiques permettent une grande **accessibilité à l'espace urbain et aux transports**.

La CCA dresse chaque année le bilan des actions menées par la Ville dans le domaine du handicap dont voici les **points marquants pour 2021**.

VOIRIE

- **Passages piétons** accessibles : 83 %
- **Carrefours sonores** : 78 %
- Installation **balises sonores** à l'Office de Tourisme
- Sécurisation des **passerelles du Lez**
- Projet innovant : création de l'**aire de jeux inclusive** Parc René Dumont



Parc René Dumont



Passerelles du Lez

TRANSPORTS

- Toutes **les lignes de tram et de bus**, ainsi que leurs arrêts sont accessibles
- **Plan en Braille** et gros caractères du réseau de transports de tram et bus.
- A venir : **La ligne 5 du tram** ainsi que les BusTram (bus à haut niveau de service)



Plan en Braille

CADRE BÂTI

Les Ad'AP sont les « **Agendas d'Accessibilité Programmée** ».

Il s'agit d'un dispositif qui permet de déclarer, chiffrer et programmer les travaux à réaliser pour mettre en conformité des établissements recevant du public (ERP) dans le cadre de l'accessibilité pour tous.

À Montpellier, il couvre la période allant du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2024, répartis en 3 périodes de 3 ans pour **rendre accessible les 306 ERP de la Ville** (crèches, écoles, gymnases, Maisons pour tous, salles protocolaires, lieux culturels...) pour un montant de 35 millions d'euros sur les 9 ans.

- Fin 2021: 90 établissements ont vu leurs travaux terminés
- **Logement social**: 12 % attribués à des personnes en situation de handicap
- **Résidences ACM**: la programmation de la mise en accessibilité de 74 % des résidences de catégorie 2 et 3 est en cours.



Cadre bâti

MONTPELLIER VILLE ACCESSIBLE



EMPLOI

L'emploi accompagné est un dispositif d'appui pour les personnes en situation de handicap destiné à leur permettre d'**obtenir et de garder un emploi rémunéré** sur le marché du travail (obligation d'emploi de 6 % de personnes en situation de handicap pour toutes les structures de plus de 20 salariés). Sa mise en œuvre comprend un soutien et un accompagnement du salarié ainsi qu'un appui et un accompagnement de l'employeur.

- Agents en situation de handicap travaillant pour la Ville de Montpellier : 8,22 %*
- Agents en situation de handicap travaillant au CCAS de la Ville de Montpellier : 10,47 %*
- Agents en situation de handicap travaillant pour la Métropole de Montpellier : 6,74 %*
- HANDIJOB 2021 : 30 recrutements à l'issue du forum
- Travail spécifique avec l'association Cap'A Cité pour accueillir des stagiaires dans les services



* Chiffres fin 2021/ déclaration FIPHP

LOISIRS - CULTURE - SPORT

L'accès aux loisirs constitue un vecteur d'émancipation et d'autonomie, la pratique d'une activité est créatrice de lien social et permet de reconnaître la pleine place de ces personnes dans la société.

À Montpellier, les **lieux culturels municipaux et métropolitains** (médiathèques, lieux d'art, musées, théâtres...) sont **accessibles aux personnes handicapées**, de façon à ce qu'avec des visites spécifiques et des dispositifs de médiation adaptés, elles puissent aussi profiter du foisonnement de l'offre culturelle.

- Déploiement du **pôle Handi'Arts** au sein du Conservatoire-Cité des Arts
- Brochure **Handi'Culture** qui recense tous les lieux culturels accessibles
- Nombreuses **visites guidées** en LSF et visites sensibles
- Valorisation et recensement du **sport adapté et handisport** sur le territoire.



Visites sensibles

COMMUNICATION ET INFORMATION

La Ville de Montpellier a entrepris de rendre le plus accessible possible ses **sites internet**.

Le site **montpellier.fr** répond à certains **critères d'accessibilité** mais est en cours d'amélioration. Les démarches les plus courantes sont traduites en langue des signes.

- Plateforme ELIOZ : accessibilité du standard téléphonique et accueil physique des personnes sourdes et malentendantes
- Le site web de la Ville est conforme au RGAA (Référentiel Général d'Accessibilité des Administrations) WCAG 2.0 et RGAA 2.2

LES GRANDS PROJETS



VOIRIE - ESPACES PUBLICS

- Nouveau schéma d'**accessibilité de la voirie**.
- Rénovation de la **dalle du Triangle, de la Place de la Comédie et de l'Esplanade**.
- Mise en accessibilité des **terrasses du Peyrou et du Jardin des Plantes**.
- 3 nouvelles **aires de jeux accessibles et inclusives** par an.



Le Peyrou

TRANSPORTS

- **Sensibilisation du personnel** à l'Accessibilité Universelle.
- Nouvelle programmation des aménagements de lignes existantes (Sd'AP).
- Travail sur les **bandes de guidage et les bandes d'information** voyageur aux arrêts de tram.
- Concertation étroite pour une **ligne 5** du tram et les **5 nouvelles lignes** bustram.



Bandes d'information voyageur aux arrêts de tram

CADRE BÂTI

- **Logement social**: collaboration entre l'APF-France Handicap et les bailleurs sociaux ACM et OMH (recensement des logements accessibles, mise en relation bailleurs et particuliers en situation de handicap).

EMPLOI

- Nouvelle politique de **recrutement de personnes** en situation de handicap visible.
- Sensibilisation et formation des **agents à l'accueil** des personnes en situation de handicap.

LOISIRS - CULTURE ET SPORT

- **Piscines**: uniformisation des mises à l'eau et création de salles de change dans les nouvelles piscines et dans les piscines rénovées.
- Plage accessible.

COMMUNICATION ET INFORMATION

- Mise en accessibilité du site **Internet** (normes RGAA).
- Supports de communication: **FALC** et contraste visuel.







LE SAVIEZ-VOUS ?

Montpellier, la ville aux couleurs de l'accessibilité !

- Suite à la **1^{ère} d'aire de jeux inclusive René Dumont**, un programme de rénovation à visée inclusive des aires de jeux est en cours.
- Le 30 avril 2022, Montpellier a participé à la **Journée Mondiale des Mobilités et de l'Accessibilité**.
- Le 3 décembre est la **Journée Mondiale des Personnes en situation de Handicap**, mettant à l'honneur sports et culture, débattre sur les sujets d'accessibilité.
- Les Sharks du Montpellier Handi Rugby sont **Champions de France N2 de rugby fauteuil**.



MAIRIE DE MONTPELLIER

1, place Georges Frêche - 34267 Montpellier Cedex 2
Tél. 04 67 34 70 00

Tramway 1 et 3, arrêt "Moularès - Hôtel de Ville"
Tramway 4, arrêt "Georges Frêche - Hôtel de Ville"

